

AB HOLDING

Société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 325 000 euros
Siège social : Zone artisanale du Moulin - 10, Rue du Meunier
95700 Roissy en France

R.C.S. Pontoise – SIREN : 447 794 066

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE EN DATE DU 30 JUIN 2025

L'an deux mille vingt-cinq,
Et le 30 juin, à 12 heures,
Au siège social

Monsieur Alain Berekbaum, associé unique et président de la société AB HOLDING, ci-après désignée « la Société »,

Après avoir exposé ce qui suit :

Le Président de la Société a établi et arrêté les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024 et établi le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice écoulé.

Ces documents ont été tenus au siège social à la disposition du Commissaire aux comptes.

L'associé unique a pris connaissance du rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels.

Le cabinet C.G.E.C. – Serval & Associés, Commissaire aux comptes de la Société dûment informé des présentes, est absent et excusé.

Les Membres du Comité Economique et Social, dûment informés des présentes, sont absents et excusés.

A pris les décisions ci-après relatives à l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion du Président sur l'exercice clos le 31 décembre 2024,
- Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024,
- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ;
- Affectation du résultat,
- Examen et approbation des conventions règlementées,
- Changement d'adresse du Commissaire aux comptes, Mise à jour corrélative de l'extrait Kbis de la Société,
- Pouvoir à donner pour les formalités.

... / ...

QUATRIEME DECISION

L'associé unique prend acte que la société « C.G.E.C – Serval & Associés », Commissaire aux comptes de la société, a transféré son siège social à PUTEAUX (92800), 15, rue Jean Jaurès, Campus Aviso, Bâtiment B. et décide de déposer une demande d'inscription modificative au registre du commerce et des sociétés pour mise à jour de l'extrait Kbis de la société.

CINQUIEME DECISION

L'associé unique donne tous pouvoirs au Président et à tout porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour accomplir toutes formalités légales de dépôt et/ou de publication relatives aux décisions prises ci-dessus.

De tout ce que dessus, l'associé unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

Alain BEREKBAUM
Associé Unique

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Alain Berekbaum', written over a horizontal line.